

N° 136. Assainissement Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à passer entre la Commune
Subvention du Département de Sudre et le Département concernant la subvention accordée à la commune
 pour la durée de l'emprunt qu'elle a contracté pour ses travaux d'assainissement,
 auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

pour les coll. locales et les finances
 2ème Bureau
 Mich. Zygnov
 par nous, Prof. H. N. N. elle
 le 1-8-1968
 Sec. - Service
 I. Baudouin